



**2^{ÈME} TOUR DES
ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020**
28 JUIN 2020

VOTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ
Port du masque obligatoire



Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques



Isoloirs orientés vers un mur pour respecter la confidentialité du scrutin, sans nécessité de fermer le rideau

Nettoyage régulier des surfaces exposées (*isoloirs et tables*)



Marquage au sol à chaque étape du parcours de l'électeur pour maintenir une distance d' 1 mètre entre chaque électeur



De préférence amenez votre propre stylo
(*encre noire ou bleue indélébile*)

Mise à disposition de stylos (*désinfectés après chaque utilisation*)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ 3 sites pour voter

École Petit Prince :
bureaux 1 / 6 / 10

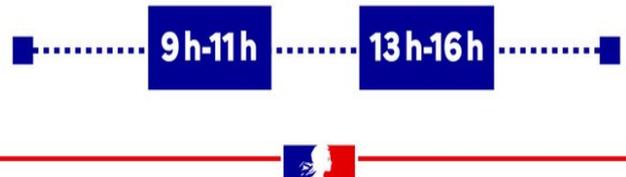
Gymnase Municipal :
bureaux 4 / 5

École Jean de Florette :
bureaux 2 / 3 / 7 / 8 / 9 / 11

■ Horaires des bureaux

Les 11 bureaux seront ouverts
de 8h à 18h.

Privilégiez les heures de moindre affluence



MESURE SPÉCIALE :

Le port du masque est obligatoire.

À l'entrée de chaque site, un point accueil vous permettra de retirer un masque.



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

